

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2023**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 mai 2023 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

**Sont présents :**

- M. Luc Brisebois, maire
- M. Tyler Cook, conseiller du district 1
- Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
- Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
- M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
- Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
- Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
- Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
- Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
- Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présentes : la greffière, la directrice générale et la directrice du Service de l'urbanisme.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Séance ordinaire du 11 avril 2023
4. RÈGLEMENT (aucun sujet)
5. ADMINISTRATION
  - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
  - 5.2. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - aide financière
  - 5.3. Politique de communication inclusive - adoption
6. RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
  - 6.2. Embauche régulière d'un conseiller principal en communications - Service des communications et relations citoyennes
  - 6.3. Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant - désignation
  - 6.4. Signature de la lettre d'entente 2023-05-CSN - modification de l'horaire de travail de la technicienne en gestion des documents et archives
  - 6.5. Signature de la lettre d'entente 2023-06-CSN - modification de la répartition de l'horaire pendant la saison estivale
  - 6.6. Signature de la lettre d'entente 2023-07-CSN - attribution d'un poste
  - 6.7. Signature de la lettre d'entente 2023-01-POM - processus de remplacement de quart de travail
7. GESTION FINANCIÈRE
  - 7.1. Liste des comptes à payer
  - 7.2. Ordonnance de vente pour taxes et mandat
  - 7.3. Dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 et du rapport de l'auditeur indépendant
8. URBANISME (aucun sujet)
9. TRAVAUX PUBLICS
  - 9.1. Fourniture d'un véhicule Ford Transit 2023 - contrat
  - 9.2. Service d'entretien ménager des bâtiments sanitaires - contrat
  - 9.3. Travaux de réfection au Pavillon Vélau du Domaine Saint-Bernard - aide financière

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2023**

- 9.4. Fourniture de pierre concassée - contrat
- 10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
- 11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
  - 11.1. Autorisation d'événements
- 12. INCENDIE
  - 12.1. Entente relative à la recherche de causes et circonstances d'incendie (RCCI) - MRC des Laurentides
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

\*\*\*\*\*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 19 h.

**CA23 05 090**

**1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**CA23 05 091**

**3.1. Séance ordinaire du 11 avril 2023**

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 11 avril 2023, tel que déposé, en modifiant la résolution CA23 04 076 comme suit :

- dans le résolu, remplacer le montant du contrat de « 434 000 \$ » par le montant de « 434 900 \$ ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. RÉGLEMENT (aucun sujet)**

**5. ADMINISTRATION**

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2023**

**Dépôt CA23 05  
(5.1)**

**5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale**

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

**LE CONSEIL PREND ACTE** du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

**CA23 05 092**

**5.2. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - aide financière**

CONSIDÉRANT que par le passé, la Fiducie du Domaine Saint-Bernard était évaluée à 0,00 \$ par la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides, après analyse, a procédé à l'établissement de la valeur de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard faisant en sorte d'engendrer un compte de taxes pour le rôle déposé pour les années 2023-2025;

CONSIDÉRANT que le montant à payer n'était pas prévu ni budgété par la Fiducie du Domaine Saint-Bernard;

CONSIDÉRANT que toute municipalité peut, à l'égard des questions prévues aux articles 4 et 85 à 89 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU**, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, de verser à la Fiducie du Domaine Saint-Bernard une aide financière exempte de taxes, au montant de 21 118,37 \$ (poste budgétaire 02-701-51-970), aux fins de paiement des taxes municipales 2023, le tout payable par l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**CA23 05 093**

**5.3. Politique de communication inclusive - adoption**

CONSIDÉRANT que la Ville reconnaît l'égalité entre tous les genres, et que la préséance du masculin dans les règles traditionnelles de la langue française ne respecte pas ce principe;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se doter d'une politique de communication inclusive afin que les personnes de tout genre se sentent incluses et reconnues dans les communications de la Ville tout comme dans son organisation;

CONSIDÉRANT que certaines normes en matière d'écriture inclusive ne sont pas officiellement reconnues par l'Office québécois de la langue française et sont rejetées par l'Académie française;

CONSIDÉRANT que les récentes *Lignes directrices sur l'écriture inclusive* adoptées par le gouvernement du Canada, qui « ont fait l'objet de vastes

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2023**

consultations, notamment auprès de réseaux d'équité, de diversité et d'inclusion ainsi que de spécialistes de la langue et des communications » (*Lignes directrices sur l'écriture inclusive*, gouvernement du Canada) ouvrent la voie à une modernisation des pratiques linguistiques dans les organismes gouvernementaux au pays, et ce, malgré les réticences des autorités linguistiques compétentes;

CONSIDÉRANT qu'une politique apparaît nécessaire pour officialiser, normaliser et encadrer l'adoption de normes qui s'écartent de celles imposées par les autorités linguistiques;

CONSIDÉRANT le pouvoir d'influence de la Ville comme acteur de changement positif au sein de la communauté tremblantoise et du monde municipal;

CONSIDÉRANT que le 17 mai de chaque année se tient la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et que la communication inclusive contribue à contrer le sentiment d'exclusion que peuvent ressentir les personnes qui ne s'identifient pas au genre masculin qui prédomine dans notre langue;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

D'adopter la Politique de communication inclusive;

De transmettre une copie de la présente résolution et de la Politique de communication inclusive à l'Office québécois de la langue française, au ministre de la Langue française, au Secrétariat à la condition féminine ainsi qu'à la ministre responsable de la Condition féminine, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, de même qu'à la Fondation Émergence, organisatrice de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Intervention de madame la conseillère Catherine Drouin.

**6. RESSOURCES HUMAINES**

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Sylvie Vaillancourt déclare que par souci de transparence, étant donné qu'un membre de sa famille est concerné, elle se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

**Dépôt CA23 05  
(6.1)**

**6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées**

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2023**

**LE CONSEIL PREND ACTE** du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

<b>Demande</b>	<b>Nom de la personne engagée</b>	<b>Statut</b>	<b>Fonction</b>	<b>Date d'embauche</b>	<b>Durée ou commentaire</b>
<b>Service des travaux publics</b>					
2023-15	M. Marius Tutelea	Régulier	Technicien génie	17 avril 2023	Nouveau poste
2023-35	Mme Édith Meilleur	Saisonnier	Préposée aux parcs et espaces verts	24 avril 2023	Saison estivale
2023-35	M. Vincent Bédard-Legault	Saisonnier	Préposé aux parcs et espaces verts	8 mai 2023	Saison estivale
2023-24	M. Hugues Doucet	Régulier	Préposé principal à l'entretien ménager	17 avril 2023	Nouveau poste
2023-24	Mme Guylaine Allard	Régulier	Préposée à l'entretien ménager	24 avril 2023	Nouveau poste
2023-24	M. Hubert Cheyroux	Régulier	Préposé à l'entretien ménager	24 avril 2023	Nouveau poste
2023-20	M. Mathieu Bourgois	Régulier	Préposé à l'entretien des immeubles et des équipements	8 mai 2023	Nouveau poste
<b>Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire</b>					
2023-22	Mme Marie-Soleil Vandal	Régulier	Commis-secrétaire, volet finances	1 <sup>er</sup> mai 2023	Nouveau poste
2023-37	Mme Mylene Quevillon	Régulier	Commis-secrétaire culture et loisirs	1 <sup>er</sup> mai 2023	Poste vacant
<b>Service du greffe</b>					
2023-03	Mme Julie Martel	Régulier	Commis-secrétaire greffe	1 <sup>er</sup> mai 2023	Poste vacant
<b>Technologies de l'information</b>					
2023-25	M. Jérémie Dubeau	Étudiant	Stagiaire en informatique	1 <sup>er</sup> mai 2023	8 semaines

Madame la conseillère Sylvie Vaillancourt reprend part aux délibérations.

**CA23 05 094**

**6.2. Embauche régulière d'un conseiller principal en communications - Service des communications et relations citoyennes**

CONSIDÉRANT la création d'un poste de conseiller principal en communications au Service des communications et relations citoyennes;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir avec Mme Mélanie Adam concernant son embauche à titre d'employée de niveau cadre pour occuper la fonction de conseillère principale en communications pour les besoins du Service des communications et relations citoyennes, à compter du 29 mai 2023.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2023**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**CA23 05 095**

**6.3. Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant - désignation**

CONSIDÉRANT le *Règlement sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant*, notamment, l'article 14.2 portant sur la composition du comité de retraite;

CONSIDÉRANT que le régime est administré par un comité de retraite composé de neuf membres votants, parmi lesquels l'employeur désigne quatre membres parmi les employés admissibles au régime;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de l'un des membres désignés par l'employeur;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de désigner le directeur du Service des ressources humaines en remplacement de la conseillère en ressources humaines sur le comité de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant, et ce, jusqu'au 22 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA23 05 096**

**6.4. Signature de la lettre d'entente 2023-05-CSN - modification de l'horaire de travail de la technicienne en gestion des documents et archives**

CONSIDÉRANT la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) en vigueur;

CONSIDÉRANT la demande de modification de l'horaire de travail de la technicienne en gestion des documents et archives;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura pas d'impact sur le bon fonctionnement des opérations ainsi que sur les services offerts aux citoyens;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2023-05-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) concernant la modification de l'horaire de travail de la technicienne en gestion des documents et archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA23 05 097**

**6.5. Signature de la lettre d'entente 2023-06-CSN - modification de la répartition de l'horaire pendant la saison estivale**

CONSIDÉRANT la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) en vigueur;

CONSIDÉRANT l'horaire d'été prévu à la convention;

CONSIDÉRANT que la demande de certains salariés de modifier la journée de congé de l'horaire d'été serait profitable autant pour les employés, la Ville et les citoyens;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2023-06-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2023**

Tremblant (CSN) visant la modification de la répartition de l'horaire pendant la période estivale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA23 05 098      6.6. Signature de la lettre d'entente 2023-07-CSN - attribution d'un poste**

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'ajout de postes de préposés à l'entretien des immeubles et des équipements;

CONSIDÉRANT l'affichage pour ce poste (offre d'emploi 2023-20-TP) et les candidatures reçues;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2023-07-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) visant l'attribution d'un poste de préposé à l'entretien des immeubles et des équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA23 05 099      6.7. Signature de la lettre d'entente 2023-01-POM - processus de remplacement de quart de travail**

CONSIDÉRANT la convention collective liant l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant et la Ville de Mont-Tremblant dont les dispositions relatives au remplacement de quart de travail lors d'absences ponctuelles;

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties et la volonté commune d'éviter, lorsque possible, l'imposition de quart de travail aux salariés;

**II EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2023-01-POM avec l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant visant le remplacement de quart de travail lors d'absences ponctuelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. GESTION FINANCIÈRE**

**CA23 05 100      7.1. Liste des comptes à payer**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2023 au montant de 343 598,39 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Sylvie Vaillancourt.

**CA23 05 101      7.2. Ordonnance de vente pour taxes et mandat**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées en 2021 n'ont pas été payées, en tout ou en partie, tel que déposé par le trésorier;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de vendre ces immeubles à l'enchère publique conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et de s'assurer que les montants de taxes dues et les frais

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2023**

encourus par la Ville lors de la vente pour défaut de paiement des taxes soient recouvrés;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

QUE conformément aux dispositions de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, il soit ordonné à la greffière ou à la greffière adjointe de vendre à l'enchère publique, le 12 juillet 2023, à 10 heures, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite, les immeubles décrits dans l'état des immeubles joint en annexe;

QUE conformément aux dispositions de l'article 517 de la *Loi sur les cités et villes*, la part des frais encourus pour la vente en proportion du montant de la dette soit prélevée sur chacun des immeubles mis en vente, notamment les frais encourus pour la publication des avis publics dans les journaux, les envois postaux, les frais de recherche et d'enquête;

QUE conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire ou le trésorier ou la trésorière adjointe soient autorisés à enchérir et acquérir, pour et au nom de la Ville, les immeubles mis en vente le 12 juillet 2023;

QUE conformément aux dispositions des articles 525 et 526 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière ou la greffière adjointe soient autorisées à consentir au nom de la Ville un acte de vente devant notaire à l'adjudicataire, lequel devant prendre à sa charge tous les frais et honoraires professionnels qui y sont rattachés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Dépôt CA23 05  
(7.3)**

**7.3. Dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 et du rapport de l'auditeur indépendant**

CONSIDÉRANT l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que le trésorier doit déposer lors d'une séance du conseil le rapport financier et tout autre document prescrit par le ministre;

CONSIDÉRANT qu'un avis public du dépôt de ces rapports a été donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi;

**LE CONSEIL PREND ACTE** du dépôt par le trésorier du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**8. URBANISME (aucun sujet)**

**9. TRAVAUX PUBLICS**

**CA23 05 102**

**9.1. Fourniture d'un véhicule Ford Transit 2023 - contrat**

CONSIDÉRANT les besoins logistiques associés à l'entretien des bâtiments et à l'embauche de deux préposés à l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT les articles 42 et 43 al.2 du *Règlement sur la gestion contractuelle* et la recommandation du Service des travaux publics;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'octroyer de gré à gré à Alliance Ford inc., le contrat pour la fourniture d'un véhicule Ford Transit 2023 au montant de 61 384,95 \$, taxes en sus (projet 2023-09), payable par les fonds de roulement de la ville (91,46 %) et de l'agglomération (8,54 %) et remboursable par les fonds

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2023**

d'administration respectifs sur une période de 3 ans, conformément aux conditions de l'offre d'achat datée du 23 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA23 05 103**

**9.2. Service d'entretien ménager des bâtiments sanitaires - contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire procéder à l'entretien ménager de différents bâtiments sanitaires;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 al.2 du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'octroyer de gré à gré à Entretien Mana inc., le contrat pour l'entretien ménager des différents bâtiments sanitaires appartenant à la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2024, au montant de 107 222 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-xxx-xx-495), conformément à l'offre de service reçue le 26 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA23 05 104**

**9.3. Travaux de réfection au Pavillon Vélau du Domaine Saint-Bernard - aide financière**

Pas prévu au budget 2023, donc payable par l'excédent de fonctionnement non affecté;

CONSIDÉRANT que les poutres maîtresses en bois d'œuvre du toit rétractable du Pavillon Vélau au Domaine Saint-Bernard présentent une altération avancée par décomposition;

CONSIDÉRANT que pour la sécurité des usagers, le Domaine Saint-Bernard est dans l'obligation de cadénasser le toit rétractable du Pavillon Vélau;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU**, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer au Domaine Saint-Bernard une aide financière au montant maximal de 10 000 \$ pour les travaux de réfection du pavillon Vélau, poste budgétaire 02-701-51-970, payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, sur présentation et approbation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**CA23 05 105**

**9.4. Fourniture de pierre concassée - contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat de pierre concassée pour ses travaux d'entretien et de réfection des chemins et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 8 du document d'appel d'offres TP-2023-1006-02, la Ville attribuera le contrat pour chacun des sites pour la fourniture de la pierre concassée seulement, le transport étant à sa charge;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2023**

CONSIDÉRANT que, conformément à ce même article, c'est le prix incluant les frais relatifs au transport qui déterminera le soumissionnaire le plus avantageux pour chacun des sites définis tel que précisé ci-dessous;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture de pierre concassée 20-0 mm et 56-0 mm aux montants spécifiés ci-dessous, taxes et redevances en sus, pour chacun des endroits ciblés pour les travaux, en tenant compte du recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports et de la Mobilité durable (2023), le tout conformément à l'appel d'offres TP-2023-1006-02 et réparti comme suit :

**PIERRE CONCASSÉE - 20-0 mm**

Emplacement	Carrière Miller 2015 (transport inclus) taxes et redevance en sus	Excavation R.B. Gauthier inc. (transport inclus) taxes et redevance en sus	9267-7368 Québec inc. (transport inclus) taxes et redevance en sus	Soumissionnaire retenu	Projet ou poste budgétaire
Voirie générale (Garage TP)	25 431,00 \$ (16,95 \$/tonne)	27 087,00 \$ (18,06 \$/tonne)	34 623,00 \$ (23,08 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	02-320-00-621
Rue Mercier	14 580,44 \$ (16,95 \$/tonne)	15 877,32 \$ (18,46 \$/tonne)	20 483,48 \$ (23,82 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2023-18
Chemin Napoléon	37 655,44 \$ (17,76 \$/tonne)	42 336,40 \$ (19,97 \$/tonne)	47 373,52 \$ (22,35 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2023-19
Rue Émond Est	91 687,00 \$ (16,55 \$/tonne)	97 803,16 \$ (17,65 \$/tonne)	136 029,16 \$ (24,55 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2023-20
Chemin O'Reilly	76 622,98 \$ (20,01 \$/tonne)	84 941,74 \$ (22,18 \$/tonne)	94 041,82 \$ (24,55 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2023-21
Rue Robert	8 919,06 \$ (20,74 \$/tonne)	10 011,26 \$ (23,28 \$/tonne)	10 241,74 \$ (23,82 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2023-22
Montée Kavanagh	29 870,10 \$ (16,15 \$/tonne)	31 912,50 \$ (17,25 \$/tonne)	46 105,70 \$ (24,92 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2023-39

**PIERRE CONCASSÉE - 56-0 mm**

Emplacement	Carrière Miller 2015 (transport inclus) taxes et redevance en sus	Excavation R.B. Gauthier inc. (transport inclus) taxes et redevance en sus	9267-7368 Québec inc. (transport inclus) taxes et redevance en sus	Soumissionnaire retenu	Projet ou poste budgétaire
Voirie générale (Garage TP)	6 781,60 \$ (16,95 \$/tonne)	7 223,20 \$ (18,06 \$/tonne)	9 232,80 \$ (23,08 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	02-320-00-621
Rue Mercier	29 330,42 \$ (16,95 \$/tonne)	31 939,26 \$ (18,46 \$/tonne)	41 205,14 \$ (23,82 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2023-18
Chemin Napoléon	24 689,18 \$ (17,76 \$/tonne)	27 758,30 \$ (19,97 \$/tonne)	31 060,94 \$ (22,35 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2023-19

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2023**

Rue Émond est	173 775,00 \$ (16,55 \$/tonne)	185 367,00 \$ (17,65 \$/tonne)	257 817,00 \$ (24,55 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2023-20
Chemin O'Reilly	76 622,98 \$ (20,01 \$/tonne)	84.941,74 \$ (22,18 \$/tonne)	94 041,82 \$ (24,55 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2023-21
Rue Robert	8 919,06 \$ (20,74 \$/tonne)	10 011,26 \$ (23,28 \$/tonne)	10 241,74 \$ (23,82 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2023-22
Montée Kavanagh	29 870,10 \$ (16,15 \$/tonne)	31 912,50 \$ (17,25 \$/tonne)	46 105,70 \$ (24,92 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2023-39

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)**

**11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**CA23 05 106**

**11.1. Autorisation d'événements**

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*, du *Règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances*, notamment en ce qui concerne les rassemblements, le bruit, l'obstruction de la circulation et la sollicitation ou la vente;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser les événements suivants :

<b>Événement</b>	<b>Organisme / Requérant</b>	<b>Date(s)</b>	<b>Lieu</b>
Festival NBHBA	Association de villégiature Tremblant	9 au 11 juin 2023	Station Mont Tremblant
Demi-Marathon (montage, journée des exposants, course)	Productions Événements +	10 au 13 août 2023	Stationnement de l'hôtel de ville et territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant (plan en annexe)
Barrage routier	Club Nat-Action Mont-Tremblant	23 septembre 2023, de 9 h à 15 h	Intersection des rues de Saint-Jovite et des Pionniers

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. INCENDIE**

**CA23 05 107**

**12.1. Entente relative à la recherche de causes et circonstances d'incendie (RCCI) - MRC des Laurentides**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de sa résolution 2006.01.3666, la MRC des Laurentides a adopté son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, lequel est entré en vigueur le 2 février 2006;

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides s'est dotée d'une ressource en sécurité incendie aux fins de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2023**

CONSIDÉRANT que la connaissance des origines des incendies est le fondement de toute politique de prévention efficace;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite offrir, à la demande des villes, municipalités et régies incendie sur son territoire, un service d'entraide permettant d'assurer la recherche des circonstances et causes d'incendie;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec la MRC des Laurentides relative à la recherche de causes et circonstances d'incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)**

**14. RAPPORT**

**15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE**

**16. AFFAIRES NOUVELLES**

**17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucune intervention.

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

Aucune question n'est posée.

**CA23 05 108**

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** que la séance soit levée. Il est 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire  
Président de la séance

Claudine Fréchette  
Greffière